

Opérations de conseil aux agriculteurs (Ferti-Mieux)

Lutte contre la pollution nitratée des eaux



05/04 MFN

Pays

France

Client

Agence de l'Eau
Rhône-Méditerranée-Corse

Date

2001-2002

Prestations de Sogreah

- Analyse des politiques publiques en matière de lutte contre la pollution nitratée des eaux
- Entretiens au niveau national (ANDA, MEDD, CORPEN, ...)
- Enquêtes locales pour les opérations Ferti-Mieux sur R.M.C. (CA, DIREN, DDASS, DDAF, élus, distributeurs d'eau, ...)
- Bilan des opérations de conseil (pertinence des diagnostics réalisés, effectivité des relations entre diagnostics et les plans d'actions, réussites et échec des opérations)
- Proposition de recommandations et d'ajustements des interventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du 8^{ème} programme d'intervention.

Contexte

Depuis une trentaine d'années, on constate dans certaines régions de France une augmentation constante et préoccupante de la teneur en nitrates dans les eaux souterraines principalement liée à l'agriculture. Pour protéger les populations qui consomment cette eau, la législation européenne a fixé le seuil de potabilité à 50 mg de nitrates par litre d'eau. Or, cette valeur est fréquemment dépassée. Face à cette situation alarmante, les distributeurs d'eau ont tout d'abord privilégié les solutions curatives (abandon des captages contaminés, dilution par mélange provenant

d'une autre ressource, etc.) mais celles-ci sont très coûteuses et ne résolvent pas le problème de la contamination de la ressource. Aussi, des opérations locales de conseil aux agriculteurs, labellisées FERTI-MIEUX ont été mises en place par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Environnement et la profession agricole pour lutter contre la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole. L'objectif de telles opérations ne relève pas d'un caractère obligatoire, elles visent à lutter contre la pollution nitratée par un changement volontaire des pratiques (raisonnement

de la fertilisation et des épandages d'effluents d'élevage, gestion de l'inter-culture, etc.) qui maintiennent le revenu des agriculteurs. Les Agences de l'Eau accompagnent financièrement ces opérations de conseil aux agriculteurs en vue de protéger l'eau contre la pollution nitratée. Ainsi, sur le territoire de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse, 16 opérations de conseil, labellisées Ferti-Mieux pour la plupart d'entre elles, ont reçu une aide financière de l'Agence au cours de ces dix dernières années. Au terme de cette période, le Conseil d'Administration

de l'Agence a souhaité entreprendre une analyse de l'impact de ces opérations en vue de déterminer les évolutions souhaitables de sa participation dans le cadre de son 8^{ème} programme d'intervention et au moment où apparaît un contexte nouveau marqué par des modifications importantes sur les plans fiscal, réglementaire et financier (directive Nitrate, redevances, éco-conditionnalité des aides PAC, MAE, CTE, etc.).

Les grandes phases de l'étude

La première phase consiste à faire un bilan général des 16 opérations de conseil sur le bassin RMC par une prise de connaissance des différents rapports sur les opérations et par une investigation basée sur des entretiens avec tous les animateurs des Chambres d'Agriculture en charge des dossiers de leur département. Ces entretiens sont complétés par d'autres informations issues de rencontres au niveau national (ANDA, MEDD, CORPEN) qui permettent d'avoir une vision globale de l'ensemble des opérations de conseil.

Ainsi, chacune de ces 16 opérations de conseil est analysée dans l'optique "évolution de la qualité de la ressource en eau" et les points suivants sont tout particulièrement développés :

- ◆ La pertinence des diagnostics réalisés,
- ◆ L'effectivité des relations entre les diagnostics et les plans d'actions,
- ◆ La nature et l'extension des modifications de pratiques agricoles,
- ◆ L'intérêt de ces modifications en terme de diminution des fuites de nitrates,
- ◆ L'évolution de la qualité de l'eau souterraine.

A l'issue de cette première phase, cinq opérations de conseil représentatives (du contexte et de l'objectif de l'opération, du système de production, de la réussite ou de l'échec de l'opération, etc.) sont sélectionnées pour être analysées en détail dans la seconde phase de l'étude.

La seconde phase concerne l'analyse détaillée de ces 5 opérations.

Cette analyse a nécessité de nouveaux entretiens (notamment auprès des administrations : DIREN, DDASS, DDAF, et des responsables de la distribution de l'eau : Elus et Distributeurs) pour connaître leur approche de la pollution diffuse, des moyens pour y remédier et mieux cerner leur intérêt pour les opérations de conseil sur leur territoire. Ces opérations sélectionnées pour leur représentativité ont permis de dresser des conclusions générales sur le bilan des opérations de conseil. Ce dernier porte principalement sur 4 thèmes :

- ◆ Les acquis essentiels des opérations de conseil,
- ◆ Les problèmes rencontrés,
- ◆ Les impacts sur les pratiques,
- ◆ Les impacts sur la qualité de l'eau.

A l'issue de ces conclusions un certain nombre de recommandations et de propositions d'ajustements des interventions de l'Agence de l'Eau ont pu être émises afin d'éclairer la préparation du 8^{ème} programme de l'Agence.